



# **Rapport d'activités**

## **2013**

# 1. Table des matières

<b>1. TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>2</b>
<b>2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU JURA BERNOIS CHRISTOPHE GAGNEBIN ....</b>	<b>4</b>
<b>3. ORGANES.....</b>	<b>6</b>
3.1 BUREAU .....	6
3.2 PLÉNUM .....	6
3.3 SECTIONS, DÉLÉGATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL.....	7
3.3.1. <i>Sections</i> .....	7
3.3.2. <i>Délégations INS</i> .....	7
3.3.3. <i>Groupe de travail</i> .....	8
3.4 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL .....	8
<b>4. SÉANCES .....</b>	<b>9</b>
4.1 SÉANCES PLÉNIÈRES .....	9
4.2 SÉANCES DES SECTIONS ET GROUPES DE TRAVAIL.....	9
4.3 SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL ET DÉLÉGATIONS.....	10
<b>5. SUBVENTIONS.....</b>	<b>11</b>
5.1 SUBVENTIONS CULTURELLES .....	11
5.1.1. <i>Subventions périodiques annuelles</i> .....	11
5.1.2. <i>Subventions uniques aux projets</i> .....	13
5.2 SUBVENTIONS À PRÉLEVER SUR LE FONDS DE LOTERIE (FL) .....	15
5.2.1. <i>Bilan 2013</i> .....	15
5.2.2. <i>Subventions par genre de projets</i> .....	15
5.2.3. <i>Principaux projets soutenus</i> .....	16
SUBVENTIONS À PRÉLEVER SUR LE FONDS DU SPORT (FS) .....	17
5.2.4. <i>Bilan 2013</i> .....	17
5.2.5. <i>Subventions par genre de projets</i> .....	18
5.2.6. <i>Principaux projets soutenus</i> .....	18
5.3 ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES (FONDS DE LOTERIE – FONDS DU SPORT) .....	19
5.3.1. <i>Evolution du Fonds de loterie</i> .....	19
5.3.2. <i>Evolution du Fonds du sport</i> .....	20
<b>6. AUTRES ACTIVITÉS .....</b>	<b>21</b>
6.1 AFFAIRES DU BUREAU.....	21
6.1.1. <i>Fonctionnement du CJB / communication</i> .....	21
6.1.2. <i>Autres affaires traitées par le Bureau</i> .....	21
6.2 AFFAIRES DE LA SECTION INST .....	21
6.2.1. <i>Avenir institutionnel – votation du 24 novembre 2013</i> .....	21
6.2.2. <i>Statu quo+</i> .....	21
6.2.3. <i>Autres affaires traitées par la section INST</i> .....	21
6.3 AFFAIRES DE LA SECTION ECO.....	22
6.3.1. <i>Affaires du beco</i> .....	22
6.3.2. <i>Autres affaires traitées par la section ECO</i> .....	22
6.4 AFFAIRES DE LA SECTION SAP .....	22
6.4.1. <i>Planification hospitalière / Hôpital du Jura bernois (HJB)</i> .....	22
6.4.2. <i>Autres affaires traitées par la section SAP</i> .....	22
6.5 AFFAIRES DE LA SECTION JCE.....	22
6.5.1. <i>Jeunesse</i> .....	22
6.5.2. <i>Autres affaires traitées par la section JCE</i> .....	23
6.6 AFFAIRES DE LA SECTION POMFIN .....	23
6.6.1. <i>Fonds du sport</i> .....	23
6.6.2. <i>Fonds de loterie</i> .....	23
6.6.3. <i>Autres affaires traitées par la section POMFIN</i> .....	23
6.7 AFFAIRES DE LA SECTION INS .....	23

6.7.1.	<i>Ecole obligatoire</i> .....	23
6.7.2.	<i>Ecoles moyennes et formation professionnelle</i> .....	24
6.7.3.	<i>Enseignement supérieur</i> .....	24
6.7.4.	<i>Autres affaires traitées par la section INS</i> .....	24
6.8	<b>AFFAIRES DE LA SECTION CULTURE</b> .....	24
6.8.1.	<i>Subventions culturelles</i> .....	24
6.8.2.	<i>Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)</i> .....	25
6.8.3.	<i>Abbatiale de Bellelay – tricentenaire 2014</i> .....	25
6.8.4.	<i>Budget et planification financière</i> .....	25
6.8.5.	<i>Autres affaires traitées par la section CULTURE</i> .....	25
6.9	<b>AFFAIRES DE LA SECTION TTE</b> .....	25
6.9.1.	<i>Transports publics</i> .....	25
6.9.2.	<i>Routes</i> .....	26
6.9.3.	<i>Autres affaires traitées par la section TTE</i> .....	26
<b>7.</b>	<b>COLLABORATION AVEC LE CAF</b> .....	<b>27</b>
7.1	<i>SÉANCE PLÉNIÈRE COMMUNE</i> .....	27
7.2	<i>RELATIONS ENTRE LES SECTIONS</i> .....	27
7.3	<i>RELATIONS ENTRE LES BUREAUX ET LES SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX</i> .....	27
<b>8.</b>	<b>PARTENARIAT DIRECT ET CONTACTS AVEC LES VOISINS</b> .....	<b>28</b>
8.1	<i>PARTENARIAT DIRECT (LSTP. 28)</i> .....	28
8.2	<i>RELATIONS AVEC LES VOISINS (LSTP. 27)</i> .....	28
<b>9.</b>	<b>COMMUNICATION</b> .....	<b>29</b>
<b>10.</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>30</b>
<b>11.</b>	<b>ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>32</b>
<b>12.</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>33</b>

## **2. Rapport du président du Conseil du Jura bernois Christophe Gagnebin**

Même si je n'use qu'avec prudence des superlatifs, l'adjectif s'impose ici. L'année 2013 a sans doute eu quelque chose d'historique pour le Jura bernois. Référence, bien sûr, au scrutin populaire du 24 novembre qui a permis aux citoyennes et citoyens du Jura bernois de se prononcer sur leur avenir institutionnel.

Si la perspective, puis les suites de ce vote ont, on s'en doute, figuré en bonne place sur les ordres du jour du Conseil du Jura bernois, il serait faux cependant d'ignorer tout le travail, bien moins spectaculaire certes, accompli par les sections tout au long des douze derniers mois. La mise en œuvre de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), l'avenir de la formation professionnelle, les mesures EOS et leurs conséquences pour les institutions sociales du Jura bernois, le développement des transports publics sont quelques-uns des sujets-phares de 2013. Un important travail a également été fourni par le groupe de travail chargé d'esquisser les contours du statu quo+, avec la remise d'un rapport intermédiaire en septembre.

Enfin, un des temps forts de l'année a sans conteste été la cérémonie du 26 octobre au cours de laquelle le Conseil du Jura bernois a décerné à une écrivain imérienne de renom, Sylviane Chatelain, son premier Prix des Arts, des Lettres et des Sciences. C'est, dans le splendide écrin du Musée jurassien des Arts de Moutier, à une œuvre dense, à une écriture finement ciselée, à une voix forte donnée à l'intériorité que le Conseil du Jura bernois a eu le privilège de rendre hommage.

Pour en revenir à la votation populaire du 24 novembre, il ne m'appartient pas de me livrer ici à une analyse fouillée de son résultat. Je constate que l'effervescence, d'ailleurs limitée, est bien vite retombée après le scrutin et que ce qu'il est convenu d'appeler la société civile s'est rapidement tournée vers d'autres objectifs, d'autres préoccupations. Cela est sans doute dû, pour une part, à la netteté du résultat, à sa quasi-unanimité aussi. Je relève que celui-ci était largement conforme à la position adoptée par la majorité du Conseil du Jura bernois en sa séance de juin 2013. En tant que président, c'est à moi qu'est revenue la tâche de présenter et de défendre cette position majoritaire au cours de l'automne. Elle était, chacun le sait, conforme à mes aspirations et à mes convictions profondes. J'espère m'être montré digne des responsabilités qui m'ont été confiées.

Ce résultat engage tous les acteurs du Jura bernois, politiques bien sûr, mais aussi économiques, sociaux, culturels. Je veux croire que tous, quelle qu'ait été leur préférence, auront à cœur d'œuvrer au rayonnement de cette région dans le cadre institutionnel qu'elle s'est démocratiquement choisi. Qu'ils sauront explorer des voies originales pour faire du Jura bernois un partenaire constructif et crédible. Qu'ils travailleront à ouvrir cette région qui nous tient à cœur à des formes nouvelles de collaboration avec ses voisins les plus divers. Qu'ils feront du Jura bernois un véritable ambassadeur de la langue française auprès de la partie alémanique du canton et qu'ils permettront ainsi au canton de Berne de renforcer son bilinguisme et de jouer, mieux encore, son rôle de pont entre les cultures. C'est à cette condition qu'ils se montreront dignes de la démocratie sous l'égide de laquelle était placée toute la procédure qui a trouvé son aboutissement dans le vote du 24 novembre.

J'aimerais en conclusion adresser mes plus vifs remerciements aux membres du Conseil-Exécutif pour l'oreille attentive qu'ils ont continué de porter aux spécificités du Jura bernois. Ma gratitude va aussi aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration centrale que le Conseil du Jura bernois côtoie au quotidien.

Je remercie également les membres du Conseil du Jura bernois pour la qualité des débats que nous avons menés au cours de cette année dans un climat qui, grâce au sens de la mesure dont chacun a su faire preuve, est demeuré positif malgré tous les aspects émotionnels liés à l'actualité.

Enfin, j'exprime, au nom de tous mes collègues, une immense reconnaissance à Fabian Greub secrétaire général du CJB, ainsi qu'à Aurélie Guillon et Catherine Chapuis, ses collaboratrices. Tous trois ont, dans des circonstances difficiles, su faire face à une importante surcharge sans que ni la qualité de leur travail, ni leur constante disponibilité, ni même leur sourire n'en pâtissent jamais. Nous leur devons beaucoup. Ils ont bien mérité de leur coin de pays.

## 3. Organes

### 3.1 Bureau

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai, le Bureau du CJB est composé de :

Jean-Pierre Aellen	Président	PSA
Christophe Gagnebin	Vice-président	PS
Willy Sunier	1 <sup>er</sup> assesseur	PLR
Manfred Bühler	2 <sup>e</sup> assesseur	UDC

Du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre, le Bureau du CJB est composé de :

Christophe Gagnebin	Président	PS
Willy Sunier	Vice-président	PLR
Manfred Bühler	1 <sup>e</sup> assesseur	UDC
Jean-Pierre Aellen	2 <sup>e</sup> assesseur	PSA

L'élection du Bureau a lieu lors de la séance du 29 mai à Tavannes et enregistre les résultats suivants (20 membres présents) :

Christophe Gagnebin	Élu à la présidence par 18 voix et 2 bulletins blancs
Willy Sunier	Élu à la vice-présidence par 20 voix
Manfred Bühler	Élu au poste de 1 <sup>er</sup> assesseur par 19 voix et 1 bulletin nul
Jean-Pierre Aellen	Élu au poste de 2 <sup>e</sup> assesseur par 15 voix, 3 bulletins blancs et 2 voix éparses

### 3.2 Plénum

Le CJB compte quatre groupes et trois partis ne formant pas de groupes :

Groupe / parti	Membres	Chef de groupe
Groupe UDC	7	Jean-Michel Blanchard
Groupe autonomiste	6 (4 PSA / 1 AJU / 1 PDC-PLJ)	Hubert Frainier
Groupe PS	4	Francis Daetwyler
Groupe PLR	3	Willy Sunier
Verts	2	-
PBD	1	-
PEv	1	-

La liste des membres du CJB au 31 décembre 2013 figure en annexe 1.

### 3.3 Sections, délégations et groupes de travail

#### 3.3.1. Sections

Les sections sont présidées par :

<b>Section</b>	<b>Présidence</b>	<b>Vice-présidence</b>
Institutions (INST)	Walter von Kaenel (PLR)	Hubert Frainier (PDC-PLJ)
Economie publique (ECO)	Etienne Klopfenstein (UDC)	Marcelle Forster (PS)
Santé publique et prévoyance sociale (SAP)	Antoine Bigler (PS)	Annelise Vaucher (PBD)
Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE)	Manfred Bühler (UDC)	Nicole Hofer (Verts)
Police, affaires militaires et finance (POMFIN)	Jean-Michel Blanchard (UDC)	Daniel Chaignat (Verts)
Instruction publique (INS)	Stéphane Boillat (AJU)	Tom Gerber (PEv)
Culture	Jean-René Moeschler (PSA)	Christophe Gagnebin (PS)
Travaux publics, transports et énergie (TTE)	Francis Daetwyler (PS)	Naomi Schnegg (UDC)

Les groupes et partis sont représentés comme suit :

<b>Groupe / parti</b>	<b>Nb sièges dans les sections</b>	<b>Nb sièges/élu-e (moyenne)</b>
Groupe UDC	20	2.86
Groupe autonomiste	17	2.83
Groupe PS	11	2.75
Groupe PLR	7	2.33
Verts	5	2.5
PBD	3	3
PEv	3	3

La représentation des groupes et partis est équitable. En ce qui concerne la représentation régionale, les élu-e-s du cercle électoral de La Neuveville ont au moins un siège dans toutes les sections, sauf la section Culture.

La composition des sections figure en annexe 2.

#### 3.3.2. Délégations INS

En vue de la préparation des séances des conférences politiques intercantionales dans le domaine de l'instruction publique (comités gouvernementaux HES-SO, HE-Arc et HEP-BEJUNE + CIIP), le CJB désigne des représentants de la section INS dans deux délégations dans lesquelles le CAF et la COFRA sont également représentés

<b>Délégation</b>	<b>Représentants CJB</b>	<b>Représentants CAF</b>
HES-SO / HE-Arc	S. Boillat, J.-P. Aellen	M. Liengme, B. Sermet
CIIP / HEP-BEJUNE	C. Gagnebin, P. Gasser	M. Guélat, A. Tonon

### 3.3.3. Groupe de travail

Un groupe de travail « statu quo+ » est constitué. Chaque groupe politique dispose d'un siège, de même que les partis ne formant pas de groupe. Il se compose des personnes suivantes :

<b>Membre</b>	<b>Suppléant-e</b>
Walter von Kaenel, président, PLR	Willy Sunier, PLR
Francis Daetwyler, vice-président, PS	Christophe Gagnebin, PS
Jean-Michel Blanchard, UDC	Anne-Caroline Graber, UDC
Pierre Mercerat, PSA	Hubert Frainier, PDC-PLJ
Daniel Chaignat, Verts	Annelise Vaucher, PBD

## 3.4 Secrétariat général

Le secrétariat général assure une présence avec voix consultative aux séances du plénum, des sections et des groupes de travail internes au CJB, dont il tient les procès-verbaux. Il exécute les tâches administratives qui lui sont confiées par le CJB (organisation des séances, correspondance, etc.), assure des tâches de soutien politique aux représentants des organes du CJB, représente le CJB dans des groupes de travail régionaux cantonaux ou intercantonaux, étudie et prépare les affaires en vue des décisions, coordonne la communication des travaux du plénum, renseigne le public sur les procédures de subventions et assume toutes les autres tâches prévues par le règlement du CJB.

Le secrétariat général occupe 3 personnes pour 1.8 poste EPT jusqu'au 30 juin, puis 1.9 poste dès le 1<sup>er</sup> juillet : Fabian Greub (secrétaire général, 100%), Aurélie Guillon (secrétaire, 60% jusqu'au 30 juin, puis 70%) et Catherine Chapuis (secrétaire, 20%). Il est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat.

Aurélie Guillon passe ses examens de dernière année et entame son travail de bachelor dans le cadre d'une formation en cours d'emploi d'une durée de 4 ans, en vue d'obtenir un titre de bachelor en économie d'entreprise à la Haute école de gestion de Neuchâtel.

Les membres du secrétariat général suivent une formation continue pour se familiariser avec le nouvel environnement bureautique Windows 7 et la suite Office 2010 (programmes Word et Outlook).

## 4.Séances

### 4.1 Séances plénières

Le CJB tient 12 séances plénières dont une séance commune avec le CAF. La participation moyenne aux séances plénières est de 21.75 membres (90.63 %). La liste des séances plénières figure en annexe 3.

### 4.2 Séances des sections et groupes de travail

Bureau	14 (dont 2 conférences des présidents et 1 avec le CAF)
INST	12
ECO	5
SAP	4
JCE	3
POMFIN	11
INS	5
Culture	12
TTE	6
Groupe de travail Statu quo+	5
<b>Total</b>	<b>77</b>

En annexe 4 figurent des informations statistiques sur la participation aux séances du plénum et des sections.

En principe, les sections rencontrent une fois par année la Direction cantonale responsable des dossiers qui lui sont attribués.

<b>Date</b>	<b>Section</b>	<b>Lieu</b>	<b>Membres du Conseil-exécutif</b>
26 février 2013	Culture	Bienne	Bernhard Pulver
14 mai 2013	INST	Berne	DAJ (Ph. Perrenoud, Ch. Neuhaus)
17 juin 2013	JCE	Courtelary	Christoph Neuhaus
19 août 2013	POMFIN	Sonceboz	Beatrice Simon (FIN)
27 août 2013	TTE	Berne	Barbara Egger-Jenzer
7 octobre 2013	POMFIN	Sonceboz	Hans-Jürg Käser (POM)
24 octobre 2013	ECO	Les Reussilles	Andreas Rickenbacher
7 novembre 2013	SAP	Tramelan	Philippe Perrenoud

Une délégation du CJB rencontre le Gouvernement jurassien le 9 avril à Delémont.

### 4.3 Séances des groupes de travail et délégations

Le CJB délègue ses membres dans divers organes régionaux, cantonaux, intercantonaux ou transfrontaliers :

<b>Organe</b>	<b>Délégué-e(s) du CJB</b>
Association seeland.biel/bienne	F. Daetwyler
Comité de pilotage Bellelay 2014	E. Klopfenstein (suppléant T. Gerber)
Commission cantonale du marché du travail	C. Gagnebin
Commission cantonale sur les autorités tutélaires	A. Bigler
Commission de la jeunesse du Jura bernois	M. Bühler
Commission du Prix du CJB	J.-R. Moeschler, M. Forster, C. Gagnebin
Commission sécurité canton-communes	W. Sunier
Conseil d'administration CIP	C. Gagnebin
Conseil d'école ceff	T. Gerber
Conseil de fondation Mémoires d'Ici	F. Daetwyler, C. Gagnebin, A. Vaucher
Conseil de fondation FRI	T. Gerber, P. Mercerat
Conseil de la formation professionnelle	C. Gagnebin
Conseil des transports	F. Daetwyler
Coordination RCJU-CJB « délégation jeunesse »	M. Bühler
CTJ (Commission)	H. Frainier, C. Gagnebin
CTJ (Conseil)	J.-P. Aellen, D. Chaignat, F. Daetwyler
Députation francophone	M. Bühler et J.-P. Aellen
Groupe d'accompagnement « Libero »	F. Daetwyler
Groupe de coordination Sport interjurassien	W. Sunier
Groupe de pilotage « Théâtre Palace Bienne »	C. Gagnebin
Groupe de portage contournement La Chaux-de-Fonds	F. Daetwyler
Groupe de travail AIJ 78	J.-P. Aellen
Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien	P. Mercerat (suppléant F. Daetwyler)
Région capitale suisse	F. Daetwyler

Les élu-e-s du CJB sont par ailleurs membres à titre personnel d'une multitude d'organes et associations avec lesquels ils assurent une certaine coordination.

## 5.Subventions

Le CJB octroie, à la place des Directions cantonales compétentes, les subventions cantonales aux activités culturelles en lien avec le Jura bernois. Il statue également sur les demandes de subventions cantonales à prélever sur le Fonds de loterie ou sur le Fonds du sport, lorsqu'elles proviennent du Jura bernois ou ont un lien étroit avec lui.

### 5.1 Subventions culturelles

#### 5.1.1. Subventions périodiques annuelles

La nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) classe les institutions en différentes catégories. Bien que cette catégorisation ne doive devenir effective qu'en 2016 et qu'elle soit encore sujette à discussion, elle est déjà appliquée dans le tableau des institutions soutenues en 2013 (en italique, les modifications par rapport à 2012) :

<b>Institutions</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Institutions romandes</b>		
<i>Prix Bibliomedia, Lausanne</i>	0	250
<i>AROLE - Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse</i>	0	1'000
<i>ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacle</i>	0	2'000
<i>FCMA - Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles</i>	0	3'000
<i>CORODIS - Commission romande de distribution des spectacles</i>	0	8'000
<i>Association Label+ Théâtre romand</i>	0	10'000
<i>Association des Lanternes magiques du Jura bernois</i>	0	13'000
<b>Institutions cantonalisées</b>		
<i>Atelier de Bruxelles</i>	24'000	6'000
<i>Prix CJB</i>	25'746	0
<i>Espace noir, Saint-Imier</i>	15'000	15'000
<i>Fondation Abbatiale de Bellelay</i>	79'000	79'000
<i>Mémoires d'Ici, Saint-Imier</i>	408'550	404'505
<b>Institutions interjurassiennes</b>		
<i>Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens</i>	1'000	1'000
<i>Union des chanteurs jurassiens</i>	1'350	1'350
<i>Association La Nef, Le Noirmont</i>	3'000	0
<i>Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts</i>	7'500	7'500
<i>Espace Les Halles, Porrentruy</i>	10'000	10'000
<i>Association interjurassienne des centres culturels (AICC)</i>	15'000	0
<i>Société Jurassienne d'Emulation</i>	16'000	16'000
<i>Fédération jurassienne de musique (y.c. formation des jeunes)</i>	18'000	18'000
<i>CEJARE - Centre jurassien d'archives et de recherches économiques</i>	30'000	30'000
<i>Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont</i>	54'500	54'500
<i>Atelier de gravure, Moutier</i>	60'000	60'000
<i>Coordination jeune public</i>	77'000	60'000
<i>Musée jurassien des Arts, Moutier</i>	100'000	100'000
<i>Université populaire (Bibliobus)</i>	114'800	119'000

<b>Institutions régionales</b>		
Musée de La Neuveville	12'000	12'000
<i>Musée du Tour automatique et d'histoire, Moutier</i>	14'400	12'000
Musée de Saint-Imier	22'000	22'000
<i>Bibliothèque régionale de Tavannes</i>	33'000	32'500
<i>Bibliothèque régionale de La Neuveville</i>	34'000	32'600
<i>Bibliothèque régionale de Saint-Imier</i>	36'000	35'700
<i>Bibliothèque régionale de Moutier</i>	43'000	37'800
Revue Intervalles, Prêles	60'000	60'000
Café-Théâtre de la Tour de Rive, La Neuveville	18'000	18'000
<i>Centre culturel Le Royal, Tavannes</i>	55'000	30'000
Centre culturel de la Prévôté, Moutier	77'000	77'000
Centre de Culture et de Loisirs, Saint-Imier	77'500	77'500
<i>Mesures spéciales centres culturels régionaux</i>	42'776 <sup>1</sup>	64'271
<b>Institutions locales et sous-régionales</b>		
<i>Le Toit des saltimbanques, Courtelary</i>	2'000	0
Arts, Culture et Loisirs (ACL) Sonceboz-Corgémont	4'200	4'200
Théâtre de l'Atelier, Reconvilier	5'000	5'000
Fondation Ankli pour le Martinet, Corcelles	5'000	5'000
Fondation du Banneret Wisard, Grandval	5'000	5'000
Société des amis du théâtre (SAT) La Neuveville	6'000	6'000
Centre d'animation La Neuveville	14'000	14'000
<b>Soutien par projets</b>		
<i>Regio'BD (Tramlabulle)</i>	8'000	6'000
Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur FJBSTA	10'500	10'500
	<b>1'644'822</b>	<b>1'586'176</b>

Les institutions romandes fournissent des prestations aux sept cantons membres de la Conférence romande des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC). Leur financement dépend en principe du poids relatif de la population francophone de chaque canton par rapport à la population totale. Il n'est plus prélevé sur l'enveloppe du CJB depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, selon une nouvelle répartition décidée dans le cadre de la révision de la LEAC. L'association des lanternes magiques est intégrée à cette catégorie étant donné que son financement est assuré dans le cadre d'un accord au niveau suisse.

Les institutions cantonalisées sont des institutions dont le financement est exclusivement à charge du CJB. Des participations d'autres collectivités, en particulier communales, sont possibles. C'est notamment le cas pour Mémoires d'Ici et Espace Noir, également financées par la Municipalité de Saint-Imier.

Les institutions interjurassiennes sont financées par les cantons de Berne et du Jura. D'autres collectivités participent également au financement de certaines d'entre elles, notamment les communes municipales ou bourgeoises où elles se trouvent.

<sup>1</sup> Les montants des mesures spéciales par institution sont les suivants : CCL 19'158, CCP 10'650, Royal 10'263, Tour de Rive 2'705.

Les institutions régionales sont celles qui figurent sur la liste que le CJB entend intégrer à l'ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles, permettant ainsi la participation des communes de la région Jura bernois-Bienne. Ces institutions bénéficieront d'un contrat de prestations une fois que leur régionalisation aura été décidée formellement.

Les institutions locales ou sous-régionales ne sont plus de la compétence du canton selon la LEAC. Elles ne figureront plus dans la liste dès la mise en œuvre de la LEAC, normalement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la région Jura bernois-Bienne-Seeland.

Deux associations (Regio'BD et FJBSTA) quittent la liste des institutions périodiques et sont soutenues en tant que projets avec la nouvelle catégorisation de la LEAC. Elles sont indiquées dans le tableau à titre d'information.

### 5.1.2. Subventions uniques aux projets

Jusqu'à fin 2012, le CJB disposait de deux fonds pour le soutien à des projets : budget pour l'encouragement des activités culturelles (montant fixé dans le cadre de la planification financière) et Fonds pour les actions culturelles ou FAC (montant variable dépendant du bénéfice annuel de Swisslos et de la part du canton de Berne à ce bénéfice). La LEAC révisée a fusionné les sources de financement dans un Fonds d'encouragement des activités culturelles (FEAC)

	2013	2012
Source de financement des projets	FEAC	Budget + FAC
Solde à la fin de l'année précédente (a)	85'969.40	0 (budget) -14'063.60 (FAC)
Alimentation annuelle (b)	250'000.00 (budget) + 300'900.00 (loteries) = 550'900.00	250'000.00 (budget) + 280'900.00 (loteries) = 530'900.00
Correction (c) <sup>2</sup>	+ 6'759.00	
Montant à disposition pour le soutien des projets (a+b+c)	643'628.40	516'836.40
Montant octroyés (d)	589'810.75	430'867.00
Solde à disposition reporté sur l'année suivante (a+b+c-d)	53'817.65	85'969.40

#### 5.1.2.1. BILAN GLOBAL DE L'ENCOURAGEMENT DES PROJETS

En 2013, le CJB verse aux institutions culturelles des subventions pour un montant total de **1'644'822** francs, soit une hausse de 58'646 francs par rapport à 2012 (+ 3.7%), un peu plus élevée par rapport à celle de l'année précédente (+2.3%). Il octroie un montant total de 589'810.75 pour le soutien à des projets uniques.

Pour ce qui concerne les subventions périodiques, deux éléments conjoncturels sont à relever : le fait qu'il s'est agi d'une année de remise du prix du CJB et d'octroi d'une bourse à Bruxelles (+ 43'746 francs) est presque annulé par le fait que les institutions romandes ne sont plus à charge du CJB depuis l'entrée en vigueur de la LEAC révisée (- 37'250). Cela signifie que la hausse des subventions est quasiment exclusivement consacrée à de nouvelles dépenses périodiques, que ce soit des adaptations automatiques (Mémoires d'Ici, bibliothèques, Musée du Tour automatique), des décisions de hausses de la subvention

<sup>2</sup> La correction porte sur des promesses de subventions des années précédentes qui n'ont pas été intégralement versées, par exemple des garanties de déficit qui n'ont pas été utilisées ou seulement partiellement.

(Royal, Coordination jeune public, Tramlabulle) ou une institution nouvellement soutenue (AICC). La réduction des mesures spéciales en faveur des centres culturels d'importance régionale a permis de contenir l'augmentation des dépenses. La Nef et Le toit des Saltimbanques ont été ajoutés à la liste des subventions périodiques après plusieurs années de soutien par le budget des projets et ne constituent donc pas de nouvelles dépenses.

En ce qui concerne les projets, la variation dépend de l'année de comptabilisation des gros projets. Alors que les festivals Usinesonore et Evidanse 2012 avaient été comptabilisés en 2011, l'année 2013 a enregistré une dépense importante de 70'000 francs pour Stand'été qui avait été décidée en 2012. Les subventions au festival Usinesonore 2014 et la plus grande partie des manifestations liées au tricentenaire de l'Abbatiale de Bellelay 2014, pour lesquelles une provision avait été faite en 2012, ont été versées en 2013, ce qui explique le montant important qui figure au bilan. Il s'agit de variations qui sont habituelles d'une année à l'autre, suivant qu'un projet important est comptabilisé avant ou après la clôture des comptes.

Les principaux soutiens 2013 vont à :

<b>Projet</b>	<b>Discipline</b>	<b>Subvention</b>
Usinesonore 2014, Malleray-Bévilard	Musique	70'000 <sup>3</sup>
Stand'été 2013, Moutier	Arts de la scène	70'000 <sup>4</sup>
Tricentenaire Bellelay : Ensemble vocal d'Erguël	Musique	52'000 <sup>5</sup>
Estivales musicales, Court	Musique	45'000 <sup>6</sup>
Jardins musicaux, bal(l)ades Parc Chasseral	Musique	30'000
Tricentenaire Bellelay : Cie La Dérive	Théâtre	30'000
Festival du Jura 2013	Musique	25'000 <sup>7</sup>
éviDanse 2013	Danse	25'000
Tricentenaire Bellelay : projets divers	Divers	23'300
Tricentenaire Bellelay : nouvelle exposition historique	Patrimoine	20'000
Société jurassienne d'émulation, diju.ch	Patrimoine	20'000
Cie Kitédidonk : projet Don Quichotte	Théâtre-musique	20'000
Signe Productions : documentaire tour automatique	Cinéma	20'000
Ecole de musique du Jura bernois, instruments	Musique	20'000
Pantographe : LiaiSons	Musique	16'000
Destins de plume II : exposition H. Richard 2014	Littérature	10'000
Atelier de gravure : publication	Arts visuels	9'000
Orchestre de chambre jurassien : création A. Tissot	Musique	8'000
Semaine suisse des Oscars	Cinéma	7'500
Oreilles sans détour : saison 2013	Musique	7'500
Cie Krayon : tournée 2013	Théâtre	7'000

#### 5.1.2.2. SOUTIEN AUX ACTIVITÉS CULTURELLES : TOTAL

Le soutien du CJB aux activités culturelles en 2013 se monte à 2'234'632.75 francs (2012 : 2'017'043)

<sup>3</sup> Subvention totale de 80'000 francs, dont 10'000 francs versés par l'office de la culture sur préavis du CAF.

<sup>4</sup> Subvention totale de 160'000 francs, dont 10'000 francs versés par l'office de la culture sur préavis du CAF. Le CJB a versé un montant de 80'000 francs en 2012 et le solde en 2013.

<sup>5</sup> Subvention décidée en 2013 mais versée en 2014

<sup>6</sup> Subvention totale de 50'000 francs, dont 5'000 francs versés par l'office de la culture sur préavis du CAF

<sup>7</sup> Subvention totale de 35'000 francs, dont 10'000 francs versés par l'office de la culture sur préavis du CAF

## 5.2 Subventions à prélever sur le Fonds de loterie (FL)

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs. Pour les sommes au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

### 5.2.1. Bilan 2013

Solde Fonds de loterie 2012 <sup>8</sup>	3'472'021.10
Recettes Fonds de loterie 2013 (5.3%)	+ 1'334'228.00
Dépenses 2013 <sup>9</sup>	- 1'158'900.50
<b>Total 1 : avoir brut à disposition 2013</b>	<b>3'647'348.60</b>
Engagements 2009-2013 <sup>10</sup>	- 1'915'961.00
<b>Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.2013</b>	
<b>Solde reporté sur 2014</b>	<b><u>1'731'387.60</u></b>
<i>Engagements 2013<sup>11</sup></i>	<i>1'837'090.00</i>

En 2013, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 1'837'090 francs (2011 : 1'675'162 francs). Ces engagements sont supérieurs aux recettes de 500'000 francs.

### 5.2.2. Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montants octroyés 2013	Comparaison avec 2012
Culture (projets d'investissements) – CULT	5	33'260	100'155 / 6 projets
Protection des monuments historiques – MH	42	911'600	1'066'800 / 44
Protection du patrimoine – PATR	11	58'400	10'500 / 1
Protection de la nature – NAT	-	-	-
Protection de l'environnement – ENV	-	-	-
Secours en cas de catastrophe – CATA	-	-	-
Aide au développement – DEV	-	-	161'625 / 4
Sciences et publications – SCI	1	10'000	35'570 / 7
Tourisme – TOUR	5	691'290	79'820 / 13

<sup>8</sup> Somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 1<sup>er</sup> janvier.

<sup>9</sup> Sommes effectivement versées durant l'année sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années.

<sup>10</sup> Les engagements sont les promesses de subventions accordées durant les 5 années précédentes à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit.

<sup>11</sup> Promesses de subventions octroyées durant l'année : ces promesses sont comptabilisées dans les dépenses si le projet a été achevé et a fait l'objet d'un versement sur présentation du décompte final et dans les engagements si le versement n'a pas encore eu lieu.

Transports publics – TP	-	-	-
Economie – ECO	1	100'000	-
Projets d'utilité publique ou bienfaisance – UPB	9	32'540	58'152 / 8
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>1'837'090</b>	<b>1'675'162 / 83</b>

Le CJB contribue également, proportionnellement à la population du Jura bernois, au financement annuel des monuments bénéficiant de subventions périodiques et à Pro Cinéma Berne. Les montants s'élèvent à :

Subventions périodiques 5.3% de 2'757'000 = 146'121 CHF

Pro cinéma Berne 5.3% de 1'350'000 = 71'550 CHF

Ce total de 217'671 francs étant prélevé avant l'alimentation des différents Fonds de loterie, du sport et de la culture, il n'apparaît pas dans les bilans comptables mais accroît d'autant les recettes et les dépenses.

### 5.2.3. Principaux projets soutenus

Abbatiale Bellelay, aménagements en lien avec le tricentenaire	600'000	TOUR
Ancien Hôtel du Cerf Moutier, restauration	161'000	MH
Digger DTR, nouvelle ligne de production	100'000	ECO
Ancien Hôtel central Saint-Imier, restauration	86'000	MH
Fondation Bossart Bellelay, orgue de chœur	79'000	CULT <sup>12</sup>
Schlossberg, La Neuveville	42'000	MH <sup>13</sup>
Bâtiment privé, Roches	41'000	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	40'000	MH
Coopérative Sur le pont Saint-Imier	37'000	MH
Bâtiment privé, Corgémont	36'000	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	30'000	MH
Municipalité Saint-Imier, école primaire	29'000	MH
Bâtiment privé, Tramelan	28'000	MH
Bâtiment privé, Court	27'000	MH
Bâtiment privé, Tavannes	24'000	MH
Municipalité Saint-Imier, fontaine	23'500	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	21'000	MH <sup>14</sup>
Municipalité Saint-Imier, achat d'un piano Steinway	20'000	CULT
Municipalité Court, place de jeu	18'700	UPB
Municipalité Saint-Imier, fontaine	17'000	MH
Bâtiment privé, Malleray	17'000	MH
Bâtiment privé, Souboz	15'000	MH
Tour de Romandie, participation BE	15'000	TOUR
ViaJura, itinéraires culturels	15'000	TOUR
Bâtiment privé, Roches	14'000	PATR
Bâtiment privé, Saint-Imier	12'000	PATR
Bâtiment privé, La Neuveville	12'000	MH
Bâtiment privé, Renan	11'000	MH
Editions Gassmann, livre Chasseral	10'000	SCI
Bâtiment privé, Court	10'000	MH

<sup>12</sup> Préavis du CJB en 2013, décision du Conseil-exécutif en 2014

<sup>13</sup> Préavis du CJB en 2014, décision du Conseil-exécutif en 2014

<sup>14</sup> Préavis du CJB en 2014, décision du Conseil-exécutif en 2014

Paroisse réformée Renan, fenêtres et parquets	10'000	MH
Fondation Robert Orvin, mur en pierres sèches	10'000	MH
Municipalité Saint-Imier, brochure touristique	8'880	TOUR
Municipalité Sonceboz, fontaine	8'000	MH
CAS section prévôtoise, assainissement cabane	7'380	TOUR
Bâtiment privé, Saint-Imier	7'000	MH
Commune Corcelles, pont et sentier didactique	7'000	TOUR
Paroisse Rondchâtel, fenêtres	6'000	MH
Bâtiment privé, Saint-Imier	6'000	MH
Cinématographe Tramelan, reconstruction d'un projecteur 1915	6'000	CULT
Patrimoine bernois, frais de conseil en construction	5'400	PATR
Bâtiment privé, Sonvilier	5'000	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	5'000	MH
Bâtiment privé, Court	5'000	MH
Paroisse réformée Reconvilier, Eglise Chaindon	5'000	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	5'000	MH
Bâtiment privé, Moutier	5'000	PATR
Bâtiment privé, Moutier	5'000	PATR
Bâtiment privé, Diesse	5'000	PATR
Mur en pierres sèches, La Neuveville	5'000	PATR

## Subventions à prélever sur le Fonds du sport (FS)

### 5.2.4. Bilan 2013

Solde Fonds du sport 2012 <sup>15</sup>	<b>1'912'526.99</b>
Recettes Fonds du sport 2013 (5.3%)	+ 979'820.00
Dépenses 2013	- 433'052.15
<b>Total 1 : avoir brut à disposition 2013</b>	<b>2'459'294.84</b>
Engagements 2009-2013	- 236'750.00
<b>Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.13</b>	
<b>Solde reporté sur 2014</b>	<b><u>2'222'544.84</u></b>
<i>Engagements 2013</i>	<i>345'433.55</i>

En 2013, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 345'433.55 francs (2012 : 414'311 francs). Les dépenses sont donc inférieures aux recettes de près de 550'000 francs. Le solde à disposition reporté en 2014 connaît par conséquent un nouvel accroissement important. Il est passé en trois ans de 550'000 francs à 2.2 millions, sous l'effet conjugué des mesures d'économie et de la hausse des moyens accordés au Fonds du sport décidée par le Conseil-exécutif.

<sup>15</sup> Pour les explications sur les différentes lignes du décompte, voir le chapitre correspondant pour le Fonds de loterie (chapitre 5.2.1)

### 5.2.5. Subventions par genre de projets

<b>Genre</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montants octroyés 2013</b>	<b>Comparaison avec 2012</b>
Construction et entretien d'installations	3	44'450	206'680 / 21 projets
Acquisition et réparation de matériel	36	138'620	47'360 / 31
Manifestations sportives	18	54'000	86'000 / 39
Cours des associations	64	73'940 dont promotion relève : 57'800 cours : 16'140	44'750 / 3
Mesures particulières de promotion du sport	7	34'423.55	29'521 / 5
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>	<b>345'433.55</b>	<b>414'311 / 99</b>

### 5.2.6. Principaux projets soutenus

Dameuse pour ski de fond, domaine Les Prés-d'Orvin/Chasseral	51'160
Municipalité Tramelan, patinoire	26'000
Neuf associations sportives intercantionales, cours 2012	22'200
Groupe de vol à voile Courtelary, matériel	15'000
HC Saint-Imier, matériel	14'170
Municipalité Tavannes, piste de course	9'670
Municipalité Lamboing, terrains de football	8'780
HC Tramelan, matériel	7'790
Association de gymnastique du Jura bernois, cours 2012	7'140
Association jurassienne de football, équipes Team Jura	6'500
Haltéro-Club Tramelan, matériel	6'340
FSG féminine Tavannes, matériel	5'670
Bordée de tribord La Neuveville, matériel	5'160

## 5.3 Evolution des subventions octroyées (Fonds de loterie – Fonds du sport)

### FONDS DE LOTERIE

Année	Recettes	Projets soutenus	Montants octroyés	Excédent de recettes / dépenses
2007	1'791'900.00	35	726'260.00	+ 1'065'640.00
2008	1'748'532.00	42	1'259'648.00	+ 488'884.00
2009	1'713'147.00	67	2'773'539.50	- 1'060'392.50
2010	1'732'050.00	54	1'723'259.00	+ 8'791.00
2011	1'647'482.00	54	1'103'090.00	+ 544'392.00
2012	1'413'366.00	83	1'675'162.00	- 201'796.00
<b>2013</b>	<b>1'334'228.00</b>	<b>74</b>	<b>1'837'090.00</b>	<b>- 502'862.00</b>

### FONDS DU SPORT

Année	Recettes	Projets soutenus	Montants octroyés	Excédent de recettes / dépenses
2007	743'062.00	66	534'407.00	+ 208'655.00
2008	726'397.00	70	398'760.00	+ 327'637.00
2009	712'470.40	97	908'668.60	- 196'198.20
2010	708'875.00	91	714'796.10	- 5'921.10
2011	685'960.00	79	268'588.70	+ 417'371.30
2012	985'800.00	99	414'311.00	+ 571'489.00
<b>2013</b>	<b>979'820.00</b>	<b>128</b>	<b>345'433.55</b>	<b>+ 634'386.45</b>

#### 5.3.1. Evolution du Fonds de loterie

L'année 2013 se caractérise par un excédent de dépenses d'environ 500'000 francs par rapport aux recettes, qui peut être absorbé grâce au solde à disposition des années précédentes. Cet excédent était toutefois prévu puisque le projet Abbatale Bellelay mobilise à lui seul 600'000 francs, ce qui est exceptionnel. Sans ce projet, les comptes seraient équilibrés, montrant même un léger excédent de recettes.

Il est à noter également que les résultats des deux dernières années montrent une certaine régularité pour ce qui concerne les dépenses. Par contre, les recettes sont en baisse pour deux raisons principales : hausse des moyens accordés au Fonds du sport depuis 2012 et financement de la part du Jura bernois à Pro cinéma Berne dès 2013. En 2014, les recettes devraient encore baisser du fait de la hausse envisagée de l'alimentation du Fonds culturel. Cette évolution tend à provoquer une sous-couverture du Fonds, dont le déficit actuellement conjoncturel va tendre à devenir structurel. Cette situation doit être endiguée grâce aux nouvelles compétences accordées au CJB pour répartir les recettes dans les enveloppes, prévue dans le cadre du projet Statu quo+ (compétence d'adopter une clé de répartition différente par rapport au reste du canton).

Le soutien aux monuments historiques a légèrement reculé par rapport à l'année précédente, mais représente une part importante des dépenses, proportionnellement plus grande dans le Jura bernois que dans le reste du canton. Suite à la décision du Conseil-exécutif en 2012 de financer par le Fonds de loterie plutôt que par le budget les subventions

inférieures à 20'000 francs accordées aux monuments historiques, de nouvelles charges sont apparues pour le CJB. Elles se montent en 2013 à 173'600 francs sur un total de 911'600 francs. Autrement dit, sans cette mesure d'économie, le montant affecté aux monuments historiques serait de 738'000 francs, dans la ligne des années précédentes.

### **5.3.2. Evolution du Fonds du sport**

Le nombre de dossiers de construction est en baisse. Ce peut être un effet conjoncturel dû à la dégradation des finances des communes qui sont les principales propriétaires d'installations et/ou un effet de la nouvelle ordonnance qui a fixé des conditions plus strictes pour le soutien. La nouvelle ordonnance devait apporter un meilleur soutien aux clubs pour leurs activités en faveur de la jeunesse. Le montant octroyé dans le Jura bernois est de 57'800 francs pour 62 sociétés, ce qui est conforme aux attentes et même un peu au-delà, puisque cela représente près de 6% du contingent cantonal alors que la population du Jura bernois représente 5.3%.

Le CJB a également adopté en 2013 une grille particulière pour les manifestations, dans le but de mieux soutenir les clubs sportifs. Sur le total annuel, l'effet n'est pas visible car on est passé d'une logique où la subvention était versée avant la manifestation à une logique où elle est versée après. Plusieurs manifestations 2013 ne seront donc comptabilisées qu'en 2014. Toutefois, on constate que le montant moyen accordé par manifestations est passé de 2'200 francs en 2012 à 3'000 francs en 2013.

Les mesures d'assainissement prises en 2010 entraînent que, dans le Jura bernois, le Fonds du sport est suralimenté par rapport aux besoins. Cette situation devra être corrigée grâce aux nouvelles compétences accordées au CJB pour répartir les recettes dans les enveloppes, prévue dans le cadre du projet Statu quo+ (compétence d'adopter une clé de répartition différente par rapport au reste du canton).

# **6. Autres activités**

## **6.1 Affaires du Bureau**

### **6.1.1. Fonctionnement du CJB / communication**

Le plénum adopte un rapport sur les représentations et délégations de membres du CJB, afin notamment de clarifier les questions liées aux indemnités. Le Bureau se charge de la communication sur le suivi de diverses affaires à propos desquelles il est interpellé : soutien du Fonds de loterie à l'annuaire statistique interjurassien, demande de soutien de la section jurassienne de l'AVIVO, émission satirique de la radio RTS suite à la votation du 24 novembre, organisation d'un spectacle en lien avec un programme de prévention. Il répond également à diverses interpellations du plénum : interventions de membres du Bureau à titre personnel dans la campagne pour le 24 novembre, coordination des décisions avec le CAF.

### **6.1.2. Autres affaires traitées par le Bureau**

Rapport d'activités 2012 ; accueil d'un stagiaire camerounais spécialisé dans les questions de minorités ; lettre concernant la nouvelle dénomination de l'entreprise BKW, ex-FMB.

## **6.2 Affaires de la section INST**

### **6.2.1. Avenir institutionnel – votation du 24 novembre 2013**

Le CJB intervient régulièrement au long de l'année sur le dossier institutionnel. Dans l'ordre chronologique : communiqué suite à la décision du Grand Conseil d'accepter la modification de la LStP rendant possible la votation (janvier) ; lettre à la DAJ demandant des précisions sur la procédure jusqu'à la votation (février) ; rencontres avec le Gouvernement jurassien (avril) et la DAJ (mai) ; recommandation concernant la votation et prise de connaissance de la Charte interjurassienne (juin) ; participation de membres du CJB (président et représentant de la minorité) à divers débats et manifestations publiques (septembre-octobre) ; communiqués suite à la votation et au plénum qui a suivi la votation (novembre).

### **6.2.2. Statu quo+**

Un groupe de travail composé de membres du CJB et de représentant-e-s de l'administration cantonale se réunit mensuellement pour discuter des propositions du CJB en matière de statu quo+. Il remet fin août un rapport intermédiaire qui donne lieu à un arrêté du Conseil-exécutif fixant le délai pour le rapport final à fin 2014. Le plénum est associé à l'occasion d'une séance extraordinaire sur le sujet. En parallèle, l'entrée en vigueur de la LEAC concrétise l'une des propositions du CJB et le Conseil-exécutif en concrétise une deuxième en révisant l'ordonnance sur le statut particulier. Le CJB prend position sur cette révision qui concerne la procédure pour la participation à l'engagement de collaborateurs de niveau hiérarchique supérieur en lien avec le Jura bernois (OStP 19).

### **6.2.3. Autres affaires traitées par la section INST**

Soutien un projet de formation organisé par l'antenne interjurassienne et destiné aux femmes qui souhaitent se lancer en politique. ; prise de position sur la subvention 2013 du canton de Berne aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle ; prise de position sur le projet d'ordonnance sur les droits politiques ; participation aux discussions sur le renouvellement de la gouvernance et des objectifs stratégiques de la CTJ ; lettre à la DAJ concernant la réorganisation de la Chancellerie.

## **6.3 Affaires de la section ECO**

### **6.3.1. Affaires du beco**

Le CJB intervient auprès de l'ORP pour s'informer des raisons qui empêchent les chômeurs de s'inscrire dans les antennes de Moutier, Saint-Imier et La Neuveville, obtenant une réponse qu'il juge satisfaisante. Il s'informe régulièrement des travaux du projet DOTI / Développement touristique de l'Arc jurassien, et participe à deux workshops sur la stratégie de l'offre de la région Jura & 3 Lacs.

### **6.3.2. Autres affaires traitées par la section ECO**

Suivi des travaux de la Région capitale Suisse (participation à l'assemblée générale et au groupe de contact) ; participation à une réunion entre l'office et la chambre d'agriculture concernant les liens entre l'administration bernoise et le Jura bernois ; prise de position sur l'ouverture dominicale des magasins ; soutien à une demande de la Ville de Moutier d'associer le canton de Berne à un projet Interreg sur le co-voiturage et rencontre avec arcjurassien.ch à cet effet ; prise de position sur la prolongation de la loi visant à encourager la construction de logements à loyer modéré ; lettre d'appui à une demande de subvention de l'Interprofession tête de moine ; préavis sur la désignation d'une nouvelle représentante francophone et syndicale à la Commission cantonale du marché du travail.

## **6.4 Affaires de la section SAP**

### **6.4.1. Planification hospitalière / Hôpital du Jura bernois (HJB)**

Le CJB rencontre la présidence et la direction de HJB. La décision est prise de resserrer les liens et de se rencontrer régulièrement. Le CJB rencontre également le mandataire du projet Horizon santé 21. Il apporte son soutien à ce projet et réaffirme ce soutien en fin d'année au moment où un groupe de travail est formé sous la direction de HJB. La section tient une séance avec le directeur des services psychiatriques à Bellelay afin de discuter de la situation générale et des conséquences possibles des mesures EOS.

### **6.4.2. Autres affaires traitées par la section SAP**

Réponse à une lettre de L'Envol concernant la nouvelle stratégie du canton en matière de dépendances ; participation au bilan annuel des POIAS pour le Jura bernois ; réponse à la Fondation Contact au sujet des mesures EOS touchant la prévention contre le sida ; prise de position sur le projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles à faible revenu ; prise de position sur la modification de l'ordonnance sur les soins hospitaliers ; prise de position sur la modification de l'ordonnance sur l'aide sociale.

## **6.5 Affaires de la section JCE**

### **6.5.1. Jeunesse**

L'année 2013 voit l'engagement à partir du 1<sup>er</sup> février d'un nouveau délégué en la personne d'Alain Berberat, qui est présenté à la JCE et la SAP au mois de mai dans le cadre d'une séance. Cela implique des travaux supplémentaires pour le CJB afin de le mettre au courant et de lui apporter son soutien dans certains dossiers qu'il reprend de l'ancienne déléguée. En parallèle, le CJB signe un contrat-cadre jusqu'en 2016 et un contrat de prestations pour 2013 avec la SAP afin d'assurer le financement de la part cantonale à ce poste, et il encaisse la participation 2013 de la part des communes. Il soutient différents projets pilotés par le délégué : Cyberparlement des jeunes, Pass'jeunes, etc. La nouvelle Commission de la jeunesse du Jura bernois est nommée par le Conseil-exécutif sur proposition du CJB et ne compte plus qu'un membre du conseil au lieu de deux pour la sous-commission. Le CJB sollicite l'alimentation 2013 du Fonds de projet de la commission auprès de l'Office des mineurs. Il s'occupe des comptes et du budget du délégué à soumettre à la SAP.

### **6.5.2. Autres affaires traitées par la section JCE**

Désignation d'un membre en tant que représentant du Jura bernois au sein de la commission cantonale pour la mise en œuvre du nouveau droit sur la protection de l'enfant et de l'adulte ; prise de connaissance du rapport sur les finances communales en 2011 ; prise de position sur le projet d'inventaire cantonal des paysages dignes de protection ; prise de position sur la loi sur l'autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et fondations.

## **6.6 Affaires de la section POMFIN**

### **6.6.1. Fonds du sport**

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur le Fonds du sport et de la directive cantonale y relative, le CJB édicte un avenant à la directive afin de préciser certaines pratiques qu'il a mises en place ou souhaite développer dans le Jura bernois. Il adopte également une circulaire d'information qui est jointe à toutes les lettres de décision et fait un effort d'information médiatique afin de renseigner les clubs sportifs, notamment avec l'envoi d'une lettre d'information aux associations faitières. Conjointement avec le Jura, le CJB adopte une clé de répartition pour le financement des coûts des équipes bernoises sélectionnées aux journées sportives nationales. Il met aussi sur pied un accord réglant le soutien aux cours de l'association faitière de football et aux activités du Centre de performance du Giron jurassien des clubs de ski.

### **6.6.2. Fonds de loterie**

Le CJB mène des discussions sur les critères de soutien aux manifestations nouvellement adoptés par la POM et, suite à une demande de soutien concernant la fête cantonale des yodleurs, s'informe sur les autorisations de loterie afin d'être à même de renseigner les requérants éventuels du Jura bernois. Il ajoute la certification RES (Réseau évangélique suisse) en tant que garantie de qualité pour les dossiers d'aide au développement. Le CJB adopte avec une précision spécifique au Jura bernois l'aide-mémoire cantonal sur les subventions. Il décide d'une procédure simplifiée pour le règlement des demandes de subventions inférieures à 20'000 francs accordées au titre de la conservation des monuments historiques.

### **6.6.3. Autres affaires traitées par la section POMFIN**

Discussions avec la Fondation Bossart au sujet du soutien du Fonds de loterie à un orgue de chœur, sur lequel le CJB entre finalement en matière à la fin de l'année sur la base d'une analyse juridique ; prise de position sur la formation des agent-e-s de police francophones ; discussions avec la FICD concernant le subventionnement par le canton de Berne ; prise de position en faveur du maintien d'un centre de saisie des impôts pour le Jura bernois à Court ; lettre au Conseil-exécutif concernant le projet EOS, avec demande de ne pas proposer de mesures qui toucheraient spécifiquement le Jura bernois ; coordination du traitement du dossier EOS – Examen des offres et des structures ; médiation entre les communes concernées en vue de régler la délocalisation des mariages dans le Jura bernois ; prise de position sur la prolongation de la loi sur le Fonds de couverture des pics d'investissements.

## **6.7 Affaires de la section INS**

### **6.7.1. Ecole obligatoire**

Le CJB prend position sur la révision des directives sur les effectifs, la révision des directives générales complétant le PER (2x), ainsi que divers compléments cantonaux au PER.

### **6.7.2. Ecoles moyennes et formation professionnelle**

Le CJB prend position sur une révision de la loi sur la formation professionnelle concernant le financement cantonal aux formations ES et les cours préparatoires aux examens fédéraux. Il participe à une réunion de suivi une fois que la consultation a été dépouillée et charge la COFRA de veiller à la prise en compte des intérêts de la formation francophone lors de la procédure visant à réviser l'ordonnance une fois que la loi aura été révisée. Le CJB apprend avec regret et compréhension l'interruption du projet-pilote ES en soins infirmiers après deux volées et se positionne en soutien à cette formation. Dans le domaine gymnasial, il prend position sur le rapport concernant l'enseignement de la première année dans la partie germanophone (quarta). Il demande le maintien d'une offre de classe de préapprentissage à Tramelan et intervient dans le cadre du débat sur EOS afin d'inviter les élu-e-s biennois-e-s à ne rien entreprendre qui mettrait en danger la formation commerciale intégrée à Tramelan et La Neuveville. Le CJB écrit à la TTE pour l'inviter à fournir au ceff des locaux de bonne qualité en vue du déménagement de la filière santé-social.

### **6.7.3. Enseignement supérieur**

Le CJB prend position en faveur de l'adoption par le canton de Berne de la nouvelle convention HE-Arc. Il prend acte avec satisfaction de la signature d'une convention de collaboration entre la HE-Arc et la HESB, selon la demande qu'il avait formulée. Il prend également connaissance d'un rapport sur l'occupation des locaux de la HEP-BEJUNE à Bienne, qui ne correspond pas aux attentes et s'informe en détails du modèle de financement de la HES-SO lors d'une réunion avec B. Pulver. Il prend position sur le projet d'adhésion à l'accord intercantonal sur les hautes écoles.

### **6.7.4. Autres affaires traitées par la section INS**

Approbation de l'autorisation de dépenses 2013 en faveur de la HEP-BEJUNE ; approbation de l'autorisation de dépenses 2013 en faveur de la HE-Arc/HES-SO ; approbation de l'autorisation de dépense 2013 pour les mandats bernois de la HEP-BEJUNE (cours organisés pour répondre à des exigences légales propres au canton de Berne) ; participation au groupe de travail sur la résolution 76 AIJ concernant la formation continue ; prise de connaissance du résultat de la consultation sur la loi sur le statut du corps enseignant, à laquelle le CJB avait participé ; participation au groupe de suivi pour la définition des projets bernois bénéficiant d'un soutien au titre de la loi fédérale sur les langues ; désignation d'un représentant au groupe chargé d'examiner la résolution AIJ 78 « Université populaire » ; lettre à la COFRA concernant l'impossibilité de soutenir le Salon de la formation avec des Fonds de loterie ; prise de position sur la loi sur la Haute école pédagogique germanophone ; prise de position sur la révision de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant.

## **6.8 Affaires de la section CULTURE**

### **6.8.1. Subventions culturelles**

Pour le détail des subventions accordées, voir le chapitre 5. L'année 2013 se caractérise par une légère hausse des moyens à disposition pour le subventionnement des institutions malgré le contexte financier défavorable, ainsi qu'une hausse des subventions accordées aux projets, qui est due principalement à des raisons comptables. Un dossier important est le renouvellement du contrat de prestations de Mémoires d'Ici, qui nécessite un grand engagement pour faire accepter la hausse de subvention par le Grand Conseil. En fin d'année, le CJB approuve le projet de contrat une fois que l'autorisation de dépense a été accordée. Le CJB intervient également auprès de Pro cinéma Berne afin de débloquent un projet de film documentaire suspendu par manque de moyens pour la numérisation. Il accepte de financer les projécoles du Jura bernois par son enveloppe budgétaire. Suite à sa décision de revoir à la baisse les subventions aux centres culturels d'importance régionale

au titre des mesures spéciales, le CJB a des échanges avec les organes concernés et décide de ne pas procéder à la réduction intégrale qu'il envisageait.

### **6.8.2. Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)**

Avec l'entrée en vigueur de la LEAC au 1<sup>er</sup> janvier, le CJB dispose de nouvelles compétences qui augmentent sensiblement le nombre de dossiers traités en une année. Le CJB fait également une proposition de catégorisation des institutions culturelles du Jura bernois afin de répondre à la nouvelle base légale. Cette proposition est mise en consultation auprès de ses partenaires et recueille un avis globalement favorable. En parallèle, le CJB participe à un groupe de travail avec la CMJB, la ville de Bienne, l'OC et sbb afin de plancher sur des scénarios pour le financement des institutions régionales. En avril, le CJB prend position sur l'ordonnance sur les activités culturelles. Il écrit à la FIN pour s'informer des liens entre institutions culturelles et charges de centre.

### **6.8.3. Abbatale de Bellelay – tricentenaire 2014**

Le groupe de pilotage, dans lequel M. Klopfenstein (suppléant M. Gerber) représente le CJB et le secrétaire général fonctionne en tant que personne-ressource, poursuit ses activités. Le CJB intervient comme médiateur en vue d'associer Cultura Bellelay au projet global. Il fait débloquer par le Conseil-exécutif un montant de 600'000 francs afin de réaliser divers aménagements au sein de l'abbatale. Il accorde par ailleurs plusieurs subventions à des projets culturels qui seront organisés dans le cadre du tricentenaire.

### **6.8.4. Budget et planification financière**

Grâce au mécanisme de protection dans la LStP, le budget 2013 pour l'encouragement des activités culturelles ne subit pas de coupe malgré les mesures d'économies qui frappent l'OC. Le budget 2014 table sur une certaine stabilité pour ce qui concerne les institutions, à part quelques petites hausses déjà planifiées (Mémoires d'Ici, Association interjurassienne des centres culturels, etc.).

### **6.8.5. Autres affaires traitées par la section CULTURE**

Approbation d'un mandat d'étude de l'OC visant à explorer la constitution d'un réseau des arts de la scène (projet ARS) ; attribution du Prix 2010-2014 du CJB ; attribution de la bourse pour l'Atelier de Bruxelles en 2014 ; prise de position sur la stratégie cantonale des bibliothèques ; désignation d'un représentant du Jura bernois au conseil du Musée jurassien d'art et d'histoire ; prise de position sur la stratégie cantonale de protection du patrimoine ; décision de poursuivre la collaboration dans le cadre de l'Atelier de Bruxelles pour la période 2014-2018 ; modification du règlement du Prix du CJB ; désignation d'un nouveau représentant du Jura bernois à la Commission francophone chargée des affaires culturelles générales ; engagement d'un soutien 2014-2015 pour les Jardins musicaux en vue du montage d'un projet Interreg.

## **6.9 Affaires de la section TTE**

### **6.9.1. Transports publics**

Le CJB prend position sur l'intégration du Jura bernois au sein de la communauté tarifaire Libero. Sans s'y opposer malgré quelques voix contre et abstentions, il met en évidence le problème de la hausse du prix du billet que cela représentera et obtient quelques aménagements visant à étaler les conséquences dans le temps. Le CJB intervient également sur le dossier du TGV Berne-Neuchâtel-Frasnes-Paris. Dans le cadre du débat sur le projet Léman 2030, le CJB a plusieurs échanges lors de séances et par lettre avec l'office cantonal des transports publics. Il répond également à une demande de la Ville de Moutier et décide d'adhérer à Ouestrail, dont il rencontre la présidence le 4 décembre. Le

CJB décide de s'engager dans le débat concernant la votation du 9 février 2014 sur la création d'un Fonds fédéral pour les infrastructures ferroviaires. Il appuie un crédit pour la transformation et mise aux normes de la gare CJ du Noirmont.

### **6.9.2.Routes**

Le CJB prend position suite à la présentation d'un avant-projet de l'OFROU en vue de l'assainissement de l'A16 entre Péry et les Champs-de-Boujean. Il assure le suivi de la question de l'entretien hivernal des routes, qui avait suscité des réactions fortes en fin d'année précédente. Le CJB prend connaissance de la stratégie de fermeture des sites OPC en lien avec la future construction du centre de Loveresse. Le CJB répond à un groupe de citoyens de Sorvilier qui l'a interpellé au sujet du gravillonnage estival de la route cantonale.

### **6.9.3.Autres affaires traitées par la section TTE**

Prise de position sur le projet de révision de la loi sur l'utilisation des eaux ; prise de position sur le projet de révision de la loi sur les marchés publics ; prise de position sur la proposition du Conseil-exécutif d'opposer un contre-projet à l'initiative « Mühleberg à l'arrêt » ; préavis sur un crédit pour des mesures de protection contre les crues de la Suze ; réunion avec le responsable du dossier « énergie » au sein de l'ARJB, avec discussion sur la plateforme Jura bernois ; prise de position sur le projet de révision de l'ordonnance portant introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ; préavis sur un crédit concernant une installation pour la fourniture en eau à Corgémont ; lettre à la TTE concernant la fermeture d'un bureau de l'Office des eaux et des déchets situé à Moutier ; demande de disposer de deux sièges pour le Jura bernois au Conseil cantonal des infrastructures et désignation de deux représentants.

## **7. Collaboration avec le CAF**

Plusieurs dossiers cités au chapitre précédent ont fait l'objet d'un traitement en commun ou d'un échange d'informations avec le CAF. La liste ci-dessous n'est donc pas exhaustive et sert à donner un aperçu de la collaboration entre les deux conseils.

### **7.1 Séance plénière commune**

Le CJB et le CAF tiennent leur séance commune annuelle le 13 novembre, juste après le Forum de la COFRA organisé à l'attention des 10 ans de cet organe et dans le cadre duquel les présidents et secrétaires généraux interviennent.

L'ordre du jour prévoit des échanges sur un panorama de la formation professionnelle commandé à l'OSP par les sections en charge de la formation, un mandat pour qu'elles préparent le bilan de législature en matière d'instruction publique, des informations sur la mise en oeuvre de la LEAC et le projet Théâtre Palace Bienne. A quelques jours de la votation du 24 novembre, une brève discussion au sujet de l'avenir institutionnel du Jura bernois est organisée, qui débouche sur la décision d'organiser une rencontre entre le Bureau du CAF et la section INST début 2014, ce qui est une première.

### **7.2 Relations entre les sections**

Les sections INS et DECOO se réunissent régulièrement en séance commune, en principe une fois par semestre, sans oublier la rencontre annuelle avec M. Pulver le 26 février. De manière générale, l'instauration du « jour fixe » a permis d'intensifier les contacts et l'information des conseils tout en réduisant le nombre de séances, ce qui facilite les travaux. Le CJB et le CAF disposent de délégations de 2 x 2 représentants de chaque conseil pour le suivi des affaires traitées par les comités stratégiques des hautes écoles intercantionales et de la CIIP, ce qui contribue à intensifier la collaboration et le suivi des dossiers. Des prises de positions communes sont rendues sur plusieurs sujets mentionnés dans les affaires de la section INS au chapitre précédent.

### **7.3 Relations entre les Bureaux et les secrétariats généraux**

Les secrétaires généraux se retrouvent une fois par mois avec le président de la COFRA, afin de faire le point sur les dossiers concernant la formation et la culture. Ils se coordonnent régulièrement lors de la préparation de prises de position. Les Bureaux et les présidents se rencontrent en fonction des besoins. Ils préparent notamment la plénière commune et la communication y relative. Une rencontre des présidents a lieu le 11 juin et une séance des Bureaux le 24 septembre.

## **8. Partenariat direct et contacts avec les voisins**

### **8.1 Partenariat direct (LStP. 28)**

Le partenariat avec la RCJU s'exerce en 2013 sur plusieurs dossiers cités au chapitre 7 ainsi que sur le subventionnement de projets interjurassiens. La liste ci-dessous n'est donc pas exhaustive.

Outre la poursuite des relations dans le domaine de la jeunesse (délégation interjurassienne) et de la culture, des collaborations sont mises en places ou renforcées dans le domaine du sport, notamment pour le soutien des cours de l'association jurassienne de football et du Centre de performance du Giron jurassien des clubs de ski.

Le Gouvernement jurassien reçoit le 9 avril une délégation du CJB (Bureau + présidence et vice-présidence de la section Institutions) pour une discussion portant essentiellement sur la votation de novembre concernant l'avenir institutionnel de la région.

Le CJB est en contact avec le Département jurassien de l'économie et de la coopération au sujet de la commission jurassienne sur le marché du lait.

Le CJB participe à une réunion administrative consacrée aux affaires de l'AIJ, qui réunit des représentants de la Confédération et des deux cantons.

Le CJB procède en commun avec les deux cantons au Contrôle du contrat de prestation de la FISTAT.

Le CJB a également l'occasion d'exercer le partenariat direct dans diverses séances du domaine de la formation (formation continue) et de la coopération (Fédération interjurassienne de coopération et de développement).

Le CJB et le Service jurassien de l'information et de la communication collaborent pour la communication de la délégation interjurassienne à la jeunesse (communiqués et conférences de presse).

### **8.2 Relations avec les voisins (LStP. 27)**

Le CJB traite, dans le cadre du statu quo+, de sa demande que le droit de partenariat direct soit étendu aux autres cantons voisins, en particulier celui de Neuchâtel.

Après deux éditions-tests, il décide de s'engager en vue d'un soutien durable aux Jardins musicaux, qui entendent se développer dans le Jura bernois en collaboration avec le Parc régional Chasseral.

Le CJB siège au comité de pilotage de l'OSTAJ et participe au Forum de cet observatoire à l'automne. Il participe aux réunions d'arcjurassien.ch et de la CTJ, notamment en menant des discussions avec arcjurassien.ch au sujet d'un projet de promotion du covoiturage transfrontalier. Le CJB est interviewé par une mission chargée d'analyser la gouvernance et la stratégie d'arcjurassien.ch.

Le CJB participe en tant que membre sans droit de vote à l'assemblée générale et au groupe de contact de la Région capitale suisse, où il peut nouer des contacts avec les représentants des cantons, villes et régions membres.

## 9.Communication

Le CJB organise en général une conférence de presse mensuelle pour informer des résultats de ses délibérations. Selon les besoins, certains dossiers peuvent faire l'objet d'une conférence de presse spécifique. Des conférences de presse sont également organisées avec des partenaires.

<b>Date</b>	<b>Thèmes</b>
13 janv.	Représentation du Jura bernois au Conseil national (rapport de la section Institutions)
1 <sup>er</sup> févr.	Accord des parlements pour une votation institutionnelle, communauté tarifaire Libero
28 févr.	Bilan 2012 et nouveautés 2014 en matière de subventions
28 mars	Filière ES santé, loi sur la formation professionnelle, rapport annuel
25 avril	Rôle du CJB en vue du 24 novembre, finances cantonales, planification des transports publics
2 mai	Institutions culturelles régionalisées : lancement d'une consultation
27 juin	Rapport et recommandation en vue de la votation du 24 novembre
4 juillet	Stratégie des bibliothèques, inventaire paysager, enseignement gymnasial
29 août	Alimentation 2013 des Fonds de loterie
2 sept.	Conférence de presse commune avec la République et canton du Jura : Carte avantages jeunes
12 sept.	Conférence de presse commune avec la DAJ : rapport intermédiaire sur le statut quo+
26 sept.	Liste des institutions culturelles à régionaliser
28 nov.	Suites du 24 novembre
19 déc.	Stratégie du patrimoine
<b>Total</b>	<b>14 conférences de presse, dont 2 en commun avec des partenaires</b>

Par ailleurs, le CJB publie, en 2013, 18 communiqués de presse consacrés à des objets spécifiques (dont une partie concerne les activités du délégué à la jeunesse), 9 communiqués réunissant des informations brèves sur ses activités et 9 communiqués sur l'octroi de subventions, soit un total de 36 communiqués.

# 10. Conclusion

## CHAPITRE 3 - ORGANES

La composition du CJB reste la même tout au long de l'année 2013.

## CHAPITRE 4 - SÉANCES

Le nombre de séances est stable. Les raisons sont : la création de nouveaux organes, l'un permanent (délégations INS) et l'autre provisoire (statu quo+). La participation au comité de pilotage Bellelay 2014, la nécessité pour la section INST de se réunir plus souvent en raison du dossier institutionnel (votation et statu quo+) L'implication du CJB dans les questions qui concernent le Jura bernois est de plus en plus grande, ce qui entraîne la participation des élu-e-s et du secrétariat général à un nombre croissant de réunions.

## CHAPITRE 5 - SUBVENTIONS

Les recettes des trois fonds alimentés par les bénéficiaires de la loterie intercantonale Swisslos sont stables, mais année après année, les moyens disponibles sur le Fonds de loterie sont à la baisse. En 2013 pour la première fois, le CJB est tenu d'alimenter à hauteur de 5.3% l'enveloppe gérée par Pro Cinéma Berne, ce qui réduit ses moyens à disposition pour les autres domaines. Le Fonds de loterie dépense plus que son alimentation en 2013, ce qui est essentiellement la conséquence du projet d'aménagement de l'abbatiale de Bellelay pour lequel des moyens avaient été réservés, ce qui implique qu'il n'y a pas d'incidence sur la liquidité du Fonds. Les moyens restent excédentaires dans le Fonds du sport et correspondent tout juste aux besoins pour le Fonds culturel.

## CHAPITRE 6 - AUTRES ACTIVITÉS

Sans revenir sur les activités du CJB qui sont décrites de manière étendue dans le chapitre 6, il convient de relever quelques-uns des temps forts de l'année écoulée.

La section INST a été au centre de l'attention médiatique en lien avec la votation du 24 novembre. Son rapport a été largement cité par les partisans du non.

Pour la section POMFIN, un gros travail d'adaptation des procédures a été fait suite à la révision de l'ordonnance sur le Fonds du sport.

Pour la première fois, le CJB a remis le 26 octobre son prix culturel quadriennal à l'auteure imérienne Sylviane Chatelain, dans le cadre d'une manifestation organisée par la section CULTURE. La fin de la première période du prix a été l'occasion de réviser le règlement afin de renforcer les connaissances spécialisées de ses membres. Les travaux de mise en œuvre de la nouvelle LEAC se sont poursuivis, avec également une augmentation des dossiers soumis au CJB au vu de l'extension de ses compétences.

La section INS a lancé avec le CAF une étude visant à dresser le panorama de la formation professionnelle dans la partie francophone du canton. Ce panorama doit servir de base à des améliorations ciblées dès 2014.

Enfin, la section TTE s'est fortement engagée dans la défense des intérêts du Jura bernois en matière de transports publics, en lien avec le projet Léman 2030. Elle a notamment mené le dossier qui a permis l'adhésion du CJB à Ouestrail.

## CHAPITRE 7 - COLLABORATION AVEC LE CAF

La collaboration avec le CAF est habituelle à tous les niveaux, ainsi que le prévoit le règlement commun. Les séances et dossiers communs ont connu une intensification qui découle certainement de l'habitude qu'ont les conseils de travailler ensemble, en particulier dans le domaine de la formation. La collaboration va nettement au-delà du minimum prévu par le règlement commun.

## **CHAPITRE 8 - PARTENARIAT DIRECT ET RELATIONS AVEC LES VOISINS**

Outre les contacts réguliers imputables aux collaborations désormais bien établies (Fonds du sport, délégation à la jeunesse, Fondation interjurassienne pour la statistique), le CJB et le canton du Jura ont des contacts divers au gré des dossiers. Une séance a réuni le Gouvernement jurassien, le Bureau du CJB ainsi que la présidence et la vice-présidence de la section INST au sujet de l'avenir institutionnel. Les contacts avec la Région capitale Suisse se sont accrus, même si le CJB reste membre observateur.

## **CHAPITRE 9 - COMMUNICATION**

La communication des activités du Conseil du Jura bernois est en général dictée par le rythme – mensuel – de ses séances, qui donnent lieu, dans les jours qui suivent, à :

- a. une conférence de presse où les principales décisions sont présentées ;
- b. un communiqué avec quelques informations brèves ;
- c. un communiqué consacré aux subventions.

Le CJB a organisé le même nombre de conférences de presse en 2013 par rapport à 2012, par contre il a publié moins de communiqués.

## 11. Abréviations

AIJ	Assemblée interjurassienne
AJU	Alliance jurassienne
ARJB	Association régionale Jura-Bienne
beco	Service cantonal de l'économie
BEJUNE	Berne-Jura-Neuchâtel
BUR	Bureau du CJB
CAF	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
ceff	Centre de formation professionnelle Berne francophone
CGSO	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale
CIP	Centre interrégional de perfectionnement
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CJB	Conseil du Jura bernois
CMJB	Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne
COFRA	Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique
CTJ	Conférence Transjurassienne
CULTURE	Section Culture
DAJ	Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes
DBAJ	Délégation biennoise aux affaires jurassiennes
ECO	Direction de l'économie publique / Section Economie publique
FAC	Fonds pour les actions culturelles
FEAC	Fonds d'encouragement des activités culturelles
FICD	Fédération interjurassienne de coopération et de développement
FIN	Direction des finances
FISTAT	Fondation interjurassienne pour la statistique
FRI	Fondation rurale interjurassienne
HE-Arc	Haute école Arc
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HESB	Haute école spécialisée du canton de Berne
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HJB	Hôpital du Jura bernois
INS	Direction de l'instruction publique / Section Instruction publique
INST	Section Institutions

JCE	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques / Section Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques
LEAC	Loi sur l'encouragement des activités culturelles
LStP	Loi sur le statut particulier du Jura bernois
OC	Office de la culture du canton de Berne
OFROU	Office fédéral des routes
OPC	Office des ponts et chaussées du canton de Berne
OSP	Office de l'enseignement secondaire du 2 <sup>e</sup> degré et de la formation professionnelle du canton de Berne
OSStP	Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PDC-PLJ	Entente parti démocrate chrétien – parti libéral jurassien
PEv	Parti évangélique
PLR	Parti libéral-radical
POIAS	Programmes d'occupation et d'insertion dans le cadre de l'aide sociale
POM	Direction de la police et des affaires militaires
POMFIN	Section Police, affaires militaires et finances
PS	Parti socialiste
PSA	Parti socialiste autonome
RC-CH	Association Région capitale suisse
SAP	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale / Section Santé publique et prévoyance sociale
sbb	Association seeland.biel/bienne
TTE	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Section Travaux publics, transports et énergie
UDC	Union démocratique du centre

## 12. Annexes

Annexe 1	Liste des membres du CJB
Annexe 2	Composition des sections
Annexe 3	Liste des séances plénières
Annexe 4	Statistiques sur la participation aux séances